

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 14 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 14 novembre à 20H30, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, salle du conseil, 14 place de la mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Monsieur Jean GASIGLIA, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 7 novembre 2017

Présents :

MMES ALLION, BESNARD, BOULEAU, DE ANDRADE, EDMEADS, FRATOCCHI, GACOIN, GAUVIN, LHÉRITIER, ROUSSEAU, STAINS, WIART

MM BRISSON, BRUNEAU, BURNHAM, BRUEL, CHARITOUR, CHRETIEN, DELORY, FLEURY, FOUCHAULT, GASIGLIA, ISSELÉ,

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame COURVOISIER a donné procuration à Madame LHERITIER

Monsieur BRETON a donné procuration à Madame GAUVIN

Monsieur NAVEREAU a donné procuration à Madame GACOIN

Absents excusés : MMES ALLOUIN, BRIANT, COLLIN, VIVET,
MM GUYARD, MECHIN, PERDEREAU, RATTON

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane FLEURY a été désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2017 :

- Madame BOULEAU a donné procuration à Madame BESNARD
- Madame COLLIN a donné procuration à Madame ALLION

Après ces deux modifications, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

- **Vœux du personnel**
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la date des vœux au personnel qui est fixée au vendredi 15 décembre 2017 à 18h30 à la salle des fêtes de Chouzy-sur-Cisse. L'ensemble du Conseil Municipal y est invité.
- **Vœux des communes déléguées**
Monsieur le Maire rappelle les dates retenues pour les vœux des communes déléguées :
 - o Coulanges : Dimanche 17 décembre 2017 à 11H00 à la salle des fêtes de Coulanges.
 - o Seillac : Dimanche 17 décembre 2017 à 18H00 à la salle communale de Seillac.
 - o Chouzy-sur-Cisse : Dimanche 7 janvier 2018 à 11H00 à la salle des fêtes de Chouzy-sur-Cisse.
- **Présence du conciliateur de justice au 1^{er} janvier 2018**
Monsieur le Maire informe de la présence d'un conciliateur de justice à la mairie à partir du mois de janvier 2018, à raison d'une fois par mois, le 3^{ème} vendredi de chaque mois de 9H30 à 12H00. La prise de rendez-vous est obligatoire.
- **Planning des conseils municipaux**
Monsieur le Maire donne les dates des conseils municipaux de 2018 soit :
 - 23 janvier 2018
 - 27 mars 2018
 - 22 mai 2018
 - 03 juillet 2018
 - 04 septembre 2018
 - 23 octobre 2018
 - 13 novembre 2018

I – AFFAIRES GENERALES

1.1. Colis des aînés

Monsieur le Maire retire ce dossier de l'ordre du jour.

1.2. Aide à l'installation d'une téléalarme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune déléguée de Chouzy-sur-Cisse a instauré le principe d'une participation de la commune à l'installation de téléalarme au domicile des personnes âgées.

La téléalarme comme la domotique sont des installations préventives d'accidents domestiques et de sécurisation du maintien à domicile.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose de déployer ce dispositif d'incitation à l'installation de la téléalarme pour l'ensemble du territoire de Valloire-sur-Cisse et d'adopter la décision suivante :

- Pour favoriser le maintien à domicile, la commune de Valloire-sur-Cisse prend en charge le forfait d'installation de dispositifs de téléalarme et de domotique préventive
- Cette prise en charge s'adresse aux personnes de 65 ans et plus ou aux personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité
- La contribution de la commune est plafonnée à 40 €
- La demande sera formulée par la personne, sa famille ou l'opérateur dûment habilité par la personne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à l'instauration :

- du dispositif d'incitation à l'installation de la téléalarme et d'éléments domotiques favorisant prévention et sécurité du maintien à domicile sur le territoire de Valloire-sur-Cisse
- à l'adoption des décisions mentionnées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dispositif.

1.3. Bons naissance

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune de Chouzy-sur-Cisse offre la somme de 20 Euros, en partenariat avec la Caisse d'Épargne (abondement de 20 €) à tout nouveau-né dont les parents sont domiciliés sur la commune et pour l'ouverture d'un livret A au nom de l'enfant.

Monsieur le Maire propose que ce partenariat soit mis en place sur l'ensemble du territoire de Valloire-sur-Cisse dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à l'instauration des bons naissance sur le territoire de Valloire-sur-Cisse dans les mêmes conditions que celles citées ci-dessus, soit une participation de 20 € pour la collectivité et 20 € pour la Caisse d'Épargne et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dispositif. Les bons naissance seront adressés aux familles par chaque commune déléguée.

1.4. Soutien au déroulement des épreuves hippiques des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à Lamotte Beuvron

Monsieur le Maire rappelle que le 13 septembre dernier, à Lima, le Comité International Olympique a désigné la ville de Paris comme organisatrices des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La commune de Lamotte-Beuvron et la Fédération Française d'Équitation sont volontaires pour accueillir les épreuves hippiques des JO 2024. Comme le souligne Le Président du Conseil Départemental, cette candidature est une véritable opportunité pour notre territoire. Elle génèrera des retombées économiques touristiques pendant plusieurs années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette demande de soutien à la candidature de

la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024

1.5. Effacement des réseaux « Rue de la Garenne » et RD 131 à Seillac (SIDELC)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration de l'opération d'effacement des réseaux sur la commune déléguée de Seillac « Rue de la Garenne » et « RD 131 », le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC), Monsieur Bernard PILLFERT, Président du SIDELC, donne une suite favorable à la proposition que la commune déléguée de Seillac avait sollicitée pour réaliser les travaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de télécommunication, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à leur réalisation.

Les montants estimatifs sont mentionnés ci-dessous :

	Cout des travaux			Participations		
	HT €	TVA	TTC €	SIDELC € 80%	COMMUNES €	
Electricité Etudes	3 500.00	700.00	4 200.00	2 800.00	700.00	P A R T I C I P A T I O N S
BT	75 000.00	15 000.00	90 000.00	60 000.00	15 000.00	
Autres	370.00	74.00	444.00	296.00	74.00	
Divers et Imprévus	3 943.50	788.70	4 732.20	3 154.80	788.70	
TOTAL	82 813.50	16 562.70	99 376.20	66 250.80	16 562.70	
Eclairage Public Etudes	1 000.00	200.00	1 200.00		1 200.00	P A R T I C I P A T I O N S
Etudes (2)						
Génie Civile et Luminaires	53 000.00	10 600.00	63 600.00		63 600.00	
Divers et imprévus	2 700.00	540.00	3 240.00		3 240.00	
TOTAL	56 700.00	11 340.00	68 040.00		68 040.00	
Téléphone Etudes	2 050.00	410.00	2 460.00		2 460.00	T T C
Etudes (2)						
Génie Civil	27 000.00	5 400.00	32 400.00		32 400.00	
Divers et Imprévus	1 452.50	290.50	1 743.00		1 743.00	
TOTAL	30 502.50	6 100.50	36 603.00		36 603.00	
TOTAL	170 016.00	34 003.20	204 019.20	66 250.80	121 205.70	

Les modalités de financement seront reprises au PPI de la commune déléguée correspondantes engagées et les AC/PC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au vu de ce tableau estimatif sur :

- Le transfert temporaire (pendant la durée des travaux) au SIDELC de la maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur la commune déléguée de SEILLAC
- La demande des participations financières sur l'éclairage public auprès du SIDELC
- L'inscription des crédits nécessaires à cette opération
- L'autorisation de signature de Monsieur le Maire pour toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

1.6. Carte cadeaux au personnel

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du Conseil Municipal du 9 mai dernier, il a été décidé de ne pas donner une suite favorable à l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour le

personnel mais qu'il serait mené une réflexion sur l'action sociale municipale envers le personnel.

Antérieurement, à Chouzy-sur-Cisse, un colis de Noël était remis à chaque agent lors des vœux au personnel.

Monsieur le Maire propose que dorénavant, pour Noël, un carte cadeau soit remise à chaque agent.

Le montant de cette « carte cadeau de Noël » soit de 100 € pour un agent effectuant un service à temps complet et proratisé pour les durées de travail inférieures.

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité (21 pour, 4 abstentions et 1 contre) adopte le principe suivant :

- Une « carte cadeau pour Noël » soit attribuée à tout le personnel
- Le montant de cette carte cadeau de Noël soit de 100 € pour un temps complet et proratisé pour les durées de travail inférieures.

II – AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Virements de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits pour affecter certaines dépenses de fonctionnement.

60622 :	+ 2 000 €
60631 :	+ 300 €
60633 :	+ 500 €
615221 :	+ 500 €
6232 :	+ 4 000 €
6288 :	- 7 300 €
6411 :	+ 12 000 €
6413 :	- 12 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise ces virements de crédits.

2.2. Demande de subvention de Dotation de Solidarité Rurale (DSR 2018) auprès du Conseil Départemental du Loir-et-Cher

Monsieur le Maire a reçu les délibérations des trois communes déléguées qui sollicitent la DSR 2018.

2.2.1 Chouzy-sur-Cisse :

Madame le Maire sollicite la DSR 2018 pour des travaux de voirie sur la commune déléguée de Chouzy-sur-Cisse pour un montant estimatif de 100 000 € de travaux.

2.2.2 Coulanges :

Monsieur le Maire sollicite la DSR 2018 pour des travaux de réfection du parking de la mairie sur la commune déléguée de Coulanges pour un montant estimatif de 20 000 € de travaux.

2.2.3 Seillac :

Monsieur le Maire sollicite la DSR 2018 pour des travaux d'effacement des réseaux sur la commune déléguée de Seillac pour un montant estimatif de 170 016 € HT de travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire de Valloire-sur-Cisse, à solliciter ces trois demandes de DSR 2018 auprès du Conseil Départemental.

2.3. Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 (DETR)

Monsieur le Maire retire ce dossier de l'ordre du jour.

2.4. Demande de subvention du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST)

Monsieur le Maire a reçu les délibérations de deux communes déléguées qui sollicitent l'aide de la Région par le CRST.

2.4.1 Coulanges :

Monsieur le Maire sollicite la subvention du CRST pour des travaux d'économie d'énergie (changement d'huisseries, radiateurs, isolations diverses) à l'église sur la commune déléguée de Coulanges pour un montant estimatif de 41 000 €.

2.4.2 Pour Seillac :

Monsieur le Maire sollicite la subvention du CRST pour des travaux d'effacement des réseaux sur la commune déléguée de Seillac, pour les travaux éligibles. Le montant global estimatif de travaux est de 170 016 € HT.

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire de Valloire-sur-Cisse à solliciter ces deux demandes de subventions du CRST auprès de la Région.

2.5. Demande de subvention exceptionnelle de l'association du Tennis de Table de Chouzy-sur-Cisse

Monsieur le Maire signale que l'association tennis de table a besoin de renouveler ses tables afin de disposer de matériel adapté.

Monsieur FLEURY précise que l'association Tennis de Table a une trentaine d'adhérents dont une équipe qui joue au niveau Régional. L'association demande une subvention exceptionnelle d'investissement afin d'effectuer l'achat de 4 tables pour un montant de 1 275 €.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 pour et 4 abstentions), autorise le versement de la subvention exceptionnelle à l'association du Tennis de Table de Chouzy-sur-Cisse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22h20.